



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

UNE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ SEXUELLE POUR L'ACCÈS INCLUSIF AUX SOINS ET SERVICES EN SEXOLOGIE

MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle inclusive.

VISION

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour se faire, il collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès inclusif aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre, par ses actions stratégiques, contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

VALEURS ORGANISATIONNELLES

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeant.es, du personnel et des membres des comités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, soit l'intégrité, la confiance et l'engagement. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, ses membres et ses partenaires.

VALEURS TRANSVERSALES : RESPECT ET ÉTHIQUE

Le **RESPECT** signifie la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre et les membres interagissent, et ce, quel que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

L'**ÉTHIQUE** est une réflexion sur notre façon d'agir qui vient donner un sens à nos actions. Elle sous-tend la responsabilité que nous avons à l'égard de l'autre, le jugement professionnel, l'autonomie et la responsabilité individuelle.

VALEURS DE L'ORGANISATION

INTÉGRITÉ : Cette valeur se caractérise par l'honnêteté et l'équité dans la réalisation des mandats et de la mission de l'Ordre.

Elle s'actualise par des actions en cohérence avec la mission, les valeurs et les mandats de l'Ordre. Elle sous-tend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences.

CONFIANCE : Cette valeur se caractérise par la compétence nécessaire à la réalisation de la mission et des mandats de l'Ordre.

Elle s'actualise notamment par l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux membres et aux partenaires.

ENGAGEMENT : Cette valeur se caractérise par la volonté, la mobilisation et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés.

Elle s'actualise par : une mobilisation, la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation des mandats de l'Ordre.

ENJEUX

1. ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Afin d'assurer une pratique de qualité de la sexologie et ainsi assurer la protection du public, l'OPSQ doit bien encadrer la profession. Pour ce faire, il doit mettre en place des **règlements**, élaborer des **lignes directrices** et des **guides cliniques** et en faire la **promotion** auprès des sexologues afin que ceux-ci les intègrent dans leur pratique professionnelle.

Orientations :

- Finaliser les mécanismes de protection du public encadrant la pratique des sexologues
- Développer une pratique professionnelle compétente chez les sexologues

2. ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

Le monde de la santé et des services sociaux est en constante évolution et la population est en droit de recevoir des services de qualité par des professionnels dûment formés et compétents. Dès lors, l'OPSQ doit s'assurer que les sexologues répondent adéquatement aux besoins de la population et pour ce faire, l'Ordre doit développer des **collaborations avec des partenaires** afin de **promouvoir l'apport des sexologues** dans la prise en charge de la clientèle dans une approche interdisciplinaire.

Orientations :

- Assurer le développement de l'offre de service en sexologie dans les secteurs où le public en a le plus besoin

3. RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

L'Ordre reconnaît, par sa mission de protection du public, qu'il se doit d'intervenir également dans des **dossiers d'enjeux publics** lorsque ceux-ci sont reliés plus particulièrement à l'**épanouissement** et à la **santé sexuelle** de la population.

Orientations :

- Promouvoir la profession et ses compétences distinctives auprès du public et des milieux de pratique
- Positionner l'Ordre dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle

4. GOUVERNANCE ET GESTION

À titre de nouvel ordre professionnel, le conseil d'administration veut poursuivre ses travaux d'intégration d'une **structure de gouvernance** selon les nouveaux modèles afin de favoriser une **culture de saine gestion** et des **principes éthiques** au sein des comités. Il doit aussi mettre en place des processus et procédures efficaces et optimales pour assurer une **gestion efficace et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines** de l'Ordre.

Orientations :

- Maintenir une gouvernance saine et éthique
- Gérer efficacement les ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles en fonction des besoins de l'Ordre